
LE PROCÈS DU MASSACRE DE RABOTEAU 22 AVRIL 1994: UN CONCOURS DE CIRCONSTANCES OU LE RÉSULTAT D'UNE VOLONTÉ?

Florence Ellie

Coordonnatrice du BCPPMR

Il est de coutume en Haïti d'accorder peu d'importance à la gestion administrative d'un dossier de procès. Cet aspect est considéré comme secondaire voire même banal. En revanche, la fonction de juger exercée au cours de l'instruction et de la poursuite revêt une importance particulière puisque l'ordonnance et l'acte d'accusation, sont directement liés à l'oralité des débats dont ils constituent le plan d'attaque. Cette méprise, sans nul doute, a causé l'avortement de bien des procès dans notre pays car l'étape de base de leur préparation a été escamotée.

L'expérience de Raboteau a révélé éloquentement que certains aspects de cette phase négligée jusqu'alors ont fait l'objet d'une attention particulière et c'est ce qui aurait déterminé en partie le succès de ce procès historique. En effet une nouvelle approche a été faite pour contourner cette fausse mentalité assez répandue de commencer les préparatifs administratifs du procès à partir du jour où la date des assises est fixée. Contrairement à l'ordinaire, dès la perpétration du fait délictueux, sur la plainte des victimes, la machine a été mise en marche. Et si l'expérience de Raboteau constitue à date une référence sûre en matière de préparation de procès, c'est que, pour des raisons particulières, toutes les facettes de la question ont été soignées à tous les niveaux. Tandis que la fonction de juger qui constitue la colonne vertébrale de l'évènement a suscité tout le soin possible, rien n'a été ménagé parallèlement pour l'entourer d'une dynamique administrative également musclée.

Toutefois, il va sans dire que la réussite d'un procès, particulièrement dans les pays en transition démocratique, dépend de la volonté de surmonter les nombreuses difficultés d'un système judiciaire dysfonctionnel et de la prise en compte de la mentalité d'une nation sceptique envers la justice et dépourvue d'expérience démocratique et souffrant en plus de tous les maux générés par la transition démocratique elle-même.

C'est pour avoir, dans une certaine mesure, contourné tous ces obstacles que la préparation du procès du massacre de Raboteau a eu gain de cause jusqu'à acquérir une célébrité inédite. Soulignons néanmoins que ce procès s'inscrit dans la mouvance de changement général et de réforme judiciaire en particulier qui s'installait après les trois ans du Coup d'État de 1991.

En effet, dès le retour à l'Ordre constitutionnel, le 15 octobre 1994, sous la pression des multiples victimes du Coup d'État en particulier et de la population en général sortie des péripéties de 86 à 91 et des horreurs de la dictature précédente, une série de mesures sont prises par le gouvernement en place pour répondre aux attentes de justice d'un peuple longtemps opprimé.

Un train de mesures rapides

1- La MICIVIH.- Déjà en 1993, arrivait, dans le pays pris en otage par les putschistes, une mission civile de l'OEA chargée de paver la voie du retour à l'Ordre constitutionnel. Immédiatement après le massacre, la MICIVIH (Mission Civile Internationale en Haïti OEA/ONU) dépêchait des observateurs sur les lieux. Leurs rapports serviront à l'émission d'un communiqué officiel que l'Ambassadeur responsable présentera comme preuve accablante à titre de témoin expert au procès. En plus de cette participation dans la collecte de la preuve et des indices, la MICIVIH prodiguait à toutes les phases, des conseils techniques soutenus, qui ont concouru à rendre possible le procès de Raboteau. Elle a facilité la présence dans le pays de deux ex-Généraux argentins. Leur travail de terrain et leur témoignage au procès ont permis d'établir le rôle et la responsabilité du haut commandement de l'Armée dans les événements de Raboteau.

2- Le BAI.- Une cabinet d'avocats, engagé à Washington par le Gouvernement en exil pendant le coup, ouvre, au lendemain du retour à l'ordre constitutionnel, une antenne à Port-au-Prince, le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) et s'adjoit des confrères haïtiens en vue de contribuer au montage des dossiers pénaux.

3- La CNVJ.- Il faut citer également la mise sur pied par Décret présidentiel du 28 mars 1995, après la dissolution de l'Armée, de la Commission Nationale de Vérité et Justice (CNVJ). Objectif de cette commission: faire la lumière sur les événements survenus pendant les 3 ans du Coup d'État. Sous l'égide conjointe de la CNVJ et de la MICIVIH/PNUD, on procéda à des exhumations sur les principaux charniers du pays. Ainsi, des informations seront recueillies tant sur le nombre de morts causées par le coup, que sur l'identification de cadavres sur le site de Raboteau. Les expertes chargées de ces travaux, une anthropologue légiste et une généticienne, seront plus tard appelées à témoigner au procès.

4- L'EMA.- A la même époque, une Ecole de la Magistrature (EMA) est inaugurée. L'effet structurant de cet établissement permettra de bénéficier d'une nouvelle promotion de magistrats mieux formés. On comptera parmi eux ceux qui ont participé au procès.

5- L'UPENA.- S'enchaînant dans la mouvance de mise en place des structures de changement, l'Unité Pénale Nationale (UPENA) prend naissance un an après, mettant ainsi en oeuvre un des prescrits de la loi cadre pour la réforme judiciaire votée le 18 décembre 1997.

6- La CPRDJ.- Dans la foulée des actions de suivi et en vertu du principe de la continuité des actions de l'Etat, la Commission Préparatoire à la Réforme du Droit et de la Justice (CPRDJ) voit le jour en février 1997. Elle aura pour boussole les recommandations du chapitre 8 du rapport "Sim Pa rele" de la CNVJ. Dans son document de politique générale, elle plaidera elle aussi pour la priorisation du procès de Raboteau comme déclencheur de la réforme.

7- La Commission Justice et Paix.- Mais l'acteur principal de ce procès restera le groupe solidaire des victimes entourées de la force, du courage et de la détermination d'une institution caritative de l'Eglise Catholique, la Commission Justice et Paix oeuvrant sous la direction de son responsable aux Gonaïves, le Révérend Père Daniel Roussière. Le dépistage et l'arrestation des 22 suspects par une brigade spéciale d'enquête de la police judiciaire soutenue financièrement par le BCPPMR, n'auraient pas pu se réaliser sans leur concours.

8- Le BCPPMR.- Enfin, en novembre 97, le Conseil des Ministres décida de doter le Ministère de la Justice d'une structure d'administration ad hoc qui prendra le nom de Bureau de la Coordination pour la Préparation du Procès du Massacre de Raboteau (BCPPMR). Avec la création du BCPPMR, le dernier wagon du train de mesures est né.

Clef de voûte de ce procès, le BCPPMR bénéficiera d'une manière générale du produit et des résultats de tous les travaux élaborés par les différentes structures l'ayant précédé. Comme l'indique si bien son titre, le mandat de ce bureau consistait à rassembler tous les acquis à date, sur tous les terrains, au profit de tous les acteurs, et à dynamiser les forces pour amener à la consécration de tous les efforts dans un procès. Pour cela il fallait baliser le terrain, vaincre les résistances, surmonter les obstacles, renverser les bamères, maîtriser les difficultés et faire face aux contraintes. Et c'est à cette tâche que le BCPPMR s'est attelé.

Que d'obstacles à surmonter...

Mais la présence constante sur le terrain du BCPPMR, engagé dans ses actions multiples sur tous les fronts, finira par payer. Vraie courtoisie de transmission, le BCPPMR établit les liens, crée des canaux de communication et rend rapport par intervalle à son autorité de nomination. Cette dynamique installée, le BCPPMR allait néanmoins faire face à une série de difficultés provenant pour la plupart d'opérateurs directement concernés. Un seul mot servira à décrire ces difficultés: résistance. Elle prendra des allures variées, nuancées: paresse, négligence, omission. A cela viendront s'ajouter: démission, désertion, trahison, déloyauté. Parfois même des actes de sabotage.

. Les grands ténors du Barreau de Port-au-Prince, usant leur voix à la résistance, rendaient souvent visite aux prévenus en prison. Mais ils perdirent bientôt tout intérêt, car les détenus en question n'étaient que des exécutants et de ce fait incapables de se payer une telle représentation.

. Et... la main invisible de l'armée démobilisée restait une menace constante...

Mais la mobilisation générale triompha.

D'une part, une nouvelle équipe de trois procureurs soigneusement sélectionnés parmi ceux issus de l'École de la Magistrature de Port-au-Prince et de l'École de Bordeaux en France, est dépêchée aux Gonaïves pour renforcer le Parquet du Tribunal de Première Instance. En même temps des remaniements importants sont effectués au sein du Tribunal.

Sous l'impulsion du BCPPMR, une certaine accélération se déclenche et des changements appréciables s'opèrent. Les dossiers progressent.

Une première...

Sur proposition de la MICIVIH, une journée de reconstitution des faits -pratique inédite dans notre histoire judiciaire- est organisée sur la scène du crime à Raboteau. Cette action permettra au Juge d'instruction de mettre la dernière main à son dossier et de prononcer son ordonnance de clôture.

...Et une fausse note.

La procédure n'aurait pas été complète sans les demandes d'extradition acheminées aux pays concernés pour le rapatriement des membres du haut commandement ainsi que celles d'Emmanuel (Toto) Constant, chef du FRAPH. L'échec de ces démarches légales a malheureusement causé la condamnation par contumace des auteurs intellectuels de la répression dérobant ainsi au procès un niveau qui lui aurait conféré sa pleine valeur et sa portée.

La détermination aidant...

. Pendant ce temps à Port-au-Prince, en vue de pallier les carences causées par le refus du Gouvernement Américain de restituer les 160.000 pages de documents et les cassettes audio et vidéo confisquées au bureau du FRAPH, une équipe est affectée à la recherche de preuves et d'indices dans une pile de documents récupérés par les Archives Nationales dans la cour du Grand Quartier Général des Forces Armées d'Haïti (FADH).

. Sur un autre registre, l'accompagnement aux victimes fut le point de mire où convergea l'apport le plus substantiel du BCPPMR.

Deux volets d'un cours de formation, échelonné sur dix mois, eurent le mérite de sensibiliser les plaignants, d'un côté sur les questions juridiques les rendant ainsi plus aptes à jouer leur rôle pendant le procès, et de l'autre dans le domaine des coopératives dans le but de les guider sur le chemin d'une réparation collective telle qu'envisagée dans les recommandations du rapport "Sim Pa rele" de la CNVJ. Un cours d'alphabétisation fut aussi offert en complémentarité.

. Les soins médicaux, physiques et psychologiques, prodigués à tous les plaignants par l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti, devaient donner la dernière

touche à la préparation des plaignants dont le comportement exemplaire a été remarquable.

Par ailleurs, la dénonciation constante et inlassable par les victimes et les ONGs de droits humains des Gonaïves notamment, a eu pour effet de maintenir le souffle catalyseur pendant toute la préparation.

29 septembre 2000, ouverture du procès.

Date fatidique choisie peut-être pour symboliser la réplique au Coup d'État, cela faisait plus de cinq ans de préparation. Tout et tous étaient au rendez-vous: cinq témoins experts, un parquet renforcé, un nouveau Doyen au Tribunal de Première Instance, une partie civile dûment représentée, un conseil de la défense au complet, 14 jurés disposés à accomplir leur devoir de citoyen, une police très présente, une mairie consciente de ses responsabilités, un bloc de plaignants bien formé. La synergie ne pouvait manquer de s'établir.

Les acteurs réunis, l'ultime responsabilité de la bonne marche et du déroulement paisible du procès incombait quand même au BCPPMR, qui engagea un nombre considérable d'actions se situant à deux niveaux: une assistance à la coordination entre les acteurs, et la responsabilité complète de l'organisation logistique de ces assises qui devaient durer 6 semaines, les plus longues dans les annales de la justice haïtienne.

S'assurer de la prise en charge par chaque opérateur de ses responsabilités relevait presque de l'alchimie. Dosage, mesure, proportion, maîtres mots des compositions de cette envergure faisaient tous partie agissante de cette orchestration.

La mise en place et la gestion quotidienne de l'infrastructure pour recevoir jour après jour près de deux cents personnes dans la cour du Palais de Justice sous un ensemble de trois chapiteaux, constitue un défi de taille dans tout pays où la pauvreté est un mal transversal et où par conséquent l'infrastructure de base est ou inexistante ou insuffisante. Avoir l'oeil sinon la responsabilité directe de la restauration, l'hébergement, le transport, la sonorisation, l'électricité, la sécurité et la propreté des lieux, telle est la gamme de soucis constants du BCPPMR. Dans ces deux derniers domaines, la Police et la Mairie ont offert une collaboration exemplaire.

Conclusion: La Portée du Procès

Le procès prit fin le 10 novembre 2000. On espérait qu'il servirait de modèle à d'autres procès du genre. D'autant plus que des demandes de justice de victimes du Coup d'État s'élevaient dans diverses régions du pays. Mais rien. Après bientôt un an d'une inquiétante accalmie, on est en droit de commencer à s'interroger sur

l'avenir de la justice. Car après tout, Raboteau a bénéficié d'un concours de circonstances qui a permis sa réussite. Et c'est en cela même qu'il doit être pour la justice haïtienne une grande leçon.

Raboteau nous dit très clairement que la justice est possible. Mais à la condition - contexte oblige

Qu'elle bénéficie de l'engagement total des dirigeants, comme l'ont prouvé les structures nationales urgentes mises en place à l'occasion de ce procès;

Qu'elle jouisse d'une grande mobilisation d'énergie, de ténacité et de courage des différents acteurs impliqués dans son action;

Qu'elle dispose enfin des ressources dont elle aura toujours besoin pour se rendre fiable et efficace.

Tout est lié. Encore faut-il articuler ce tout. Cela suppose une force structurante ayant une vision aussi large que globalisante de ce tout. Cela demande surtout de se laisser habiter par l'idée de redonner à la société haïtienne le sens de sa marche dans l'histoire, de sa dignité retrouvée. Oui, tout cela est possible. Encore faut-il s'aviser que le temps presse.

Et quand par ailleurs une société traverse une crise comme celle sous laquelle se ploie notre pays, il n'est pas difficile de déduire que la justice aura à faire face à des défis nouveaux, inédits. Comme si elle n'en avait pas déjà assez à relever. Aux nécessités de sa réforme, s'ajoutent désormais celles d'agir avec célérité.
